Image not found or type unknown

Le blanchiment d'argent à l'ère numérique

Actualité législative publié le **26/01/2025**, vu **203 fois**, Auteur : Yanis MOUHOU

Les nouvelles technologies numériques, en particulier la blockchain, les cryptomonnaies et les plateformes DeFi, ont transformé le blanchiment d'argent, rendant la régulation plus complexe

Introduction : Le Blanchiment d'Argent dans un Monde Numérique

Le **blanchiment d'argent**, ce processus par lequel des fonds d'origine criminelle sont rendus légitimes, a pris une ampleur mondiale et évolue avec les technologies. Alors que les méthodes traditionnelles telles que l'utilisation de structures offshore, le passage par des banques, ou l'injection de fonds dans des entreprises légitimes restent en place, l'essor des **cryptomonnaies** et des **technologies de la blockchain** a introduit de nouvelles formes de blanchiment d'argent, souvent plus difficiles à traquer pour les régulateurs.

À travers des outils décentralisés, des plateformes d'échange non régulées et des systèmes anonymes de paiement, le blanchiment d'argent trouve de nouveaux terrains d'expression. Si ces technologies offrent des avantages indéniables en matière de transparence, de sécurité et d'efficience, elles comportent aussi des risques substantiels en matière de criminalité financière.

Cet article explore les **nouvelles formes de blanchiment d'argent** qui émergent avec l'essor des **cryptomonnaies**, des **plateformes décentralisées** (DeFi), et des technologies associées, ainsi que les **réponses juridiques** et **réglementaires** face à ces menaces grandissantes.

I. Le Blanchiment d'Argent Traditionnel et ses Limites Face aux Nouvelles Technologies

1.1. Le Blanchiment d'Argent Traditionnel : Des Méthodes Connues

Traditionnellement, le blanchiment d'argent se fait en trois étapes : **placement**, **stratification** (ou "layering") et **intégration** :

- **Placement** : La phase où l'argent illicite est introduit dans le système financier, souvent via des banques ou des entreprises, pour dissimuler son origine criminelle.
- **Stratification** : Cette phase consiste à complexifier les transactions afin de rendre l'origine des fonds encore plus difficile à retracer.
- **Intégration** : L'argent est finalement réintroduit dans l'économie légitime, sous forme d'investissements dans des biens immobiliers, des entreprises légales ou des activités financières.

Malgré des dispositifs de régulation comme la **Loi contre le blanchiment d'argent** (AML) et la **réglementation KYC** (Know Your Customer) qui tentent de limiter les possibilités de blanchiment via des acteurs traditionnels, de nouvelles **technologies décentralisées** échappent en partie à ces règles.

1.2. Les Limites des Méthodes Traditionnelles Face à la Blockchain et aux Cryptomonnaies

Les **cryptomonnaies** comme le **Bitcoin** ou **Monero**, et les plateformes de **finance décentralisée (DeFi)**, échappent aux structures traditionnelles de surveillance. L'absence de régulation sur certaines plateformes et l'anonymat partiel ou total de certaines cryptomonnaies compliquent le travail des régulateurs. En particulier, la **traçabilité** des transactions sur la blockchain peut être **floutée** par l'utilisation de techniques comme les **mixeurs** (mixers) et les **privacy coins**.

II. Nouvelles Méthodes de Blanchiment d'Argent à l'Ère de la Blockchain

2.1. L'Utilisation des Cryptomonnaies et des Plateformes Décentralisées

Les cryptomonnaies, en particulier les **privacy coins** comme **Monero**, **Zcash**, et **Dash**, sont devenues des instruments privilégiés pour les criminels cherchant à **cacher l'origine de leurs fonds**. Contrairement aux transactions traditionnelles, qui peuvent être tracées à l'aide de registres bancaires, les transactions sur une blockchain privée peuvent être **difficiles à tracer**.

- **Mixeurs de Cryptomonnaies (Coin Mixers)** : Ces services permettent de mélanger les cryptomonnaies de plusieurs utilisateurs, ce qui rend les transactions anonymes et difficiles à relier à une identité spécifique. Ils sont souvent utilisés pour **dissocier** les fonds d'origine criminelle du reste de l'écosystème financier.

- **Services de Conversion de Cryptomonnaies (Exchanges Non-Régulés)** : Certains **échanges de cryptomonnaies** non régulés facilitent la conversion de cryptomonnaies anonymes en monnaies fiat sans demander de vérification d'identité, rendant ainsi difficile la détection des flux financiers illégaux.

2.2. La Finance Décentralisée (DeFi) et l'Émergence des Protocoles Anonymes

Les **plateformes de finance décentralisée** (DeFi), qui permettent à des utilisateurs d'emprunter, de prêter, d'échanger ou de gagner des intérêts sur leurs actifs numériques sans l'intermédiaire de banques, ont également été identifiées comme un terrain favorable pour le blanchiment d'argent. Ces protocoles utilisent des **smart contracts** et des **tokens** qui peuvent facilement être manipulés pour dissimuler les flux de capitaux.

- **Prêts Anonymes et Transactions Sans Vérification** : De nombreuses plateformes DeFi permettent aux utilisateurs d'emprunter et de prêter des fonds sans aucune vérification des identités ou des sources des fonds.

- **Swap de Tokens via des DEX (Exchanges Décentralisés)** : Les plateformes d'échange

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

décentralisées (comme **Uniswap** ou **Sushiswap**) permettent des échanges de tokens sans l’intervention d’un tiers, ce qui rend difficile la traçabilité des transactions illicites.

2.3. Les NFT et les Risques d'Utilisation pour le Blanchiment d'Argent

Les **tokens non fongibles (NFT)**, bien qu’associés principalement au secteur de l'art numérique et du divertissement, ont également été pointés du doigt pour leurs possibilités de blanchiment d'argent. Étant donné que les **NFTs** peuvent être échangés pour de très grandes sommes d’argent, et qu'ils peuvent représenter une vaste gamme de biens numériques, leur utilisation pour dissimuler des fonds illicites est devenue un sujet de préoccupation.

- **Achats et Reventes d'NFTs** : Les criminels peuvent acheter des NFT à des prix exagérés ou manipuler leurs ventes pour **nettoyer** des fonds d'origine douteuse.

III. Les Réponses Juridiques et Réglementaires : Les Efforts pour Combattre le Blanchiment d'Argent Numérique

3.1. Les Efforts des Autorités de Régulation

Les **régulateurs financiers** du monde entier se battent pour trouver des moyens d’appliquer les législations contre le blanchiment d’argent dans ce nouveau contexte numérique. Parmi les initiatives les plus importantes, on trouve :

- **Réglementation des plateformes d’échange** : L’introduction de **règles KYC** (Know Your Customer) et **AML** (Anti-Money Laundering) pour les plateformes d’échange centralisées de cryptomonnaies a été un premier pas pour s’attaquer au blanchiment d’argent numérique.

- **Législation sur les Privacy Coins et les Mixeurs** : De plus en plus de pays adoptent des régulations spécifiques concernant les **privacy coins** et les services de **mixage de cryptomonnaies**, obligeant les entreprises à se conformer aux **standards de conformité** AML.

- **Régulations Européennes et Internationales** : L'Union européenne a introduit la directive **MiCA (Markets in Crypto-Assets)** et la **5e directive anti-blanchiment**, visant à étendre la régulation des actifs numériques aux acteurs de la crypto-économie.

3.2. Le Défi de l'Adaptation Juridique

Le principal défi des régulateurs est l’**évolution rapide** des technologies et des méthodes de blanchiment d’argent. Les législations actuelles n'ont pas été conçues pour traiter des actifs numériques qui fonctionnent en dehors du cadre financier traditionnel. Les régulateurs se retrouvent confrontés à un dilemme entre encourager l'**innovation** et **protéger l'intégrité des marchés financiers** contre l’abus des technologies.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés